

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Tarifs de locations des gîtes d'étape et du studio de la Bussode au Syndicat Mixte des Monts Jura pour l'hébergement des saisonniers		<u>SEANCE DU 21.11.2024</u>
Date de convocation : 14.11.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Étaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY.
Date d'affichage : 14.11.2024	Présents : 6 Votants : 9	<u>Secrétaire de séance</u> : P. ECAILLE
N° Délibération 01247.2024.11.079	Pouvoirs : 3	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • M.C COUTURIER : pouvoir donné à S. JUHEN • J.F. JOLY : pouvoir donné à C. GROSGURIN • M.VUILLERMOZ : pouvoir donné à D. JULLIARD

OBJET : GESTION DES BIENS – Tarifs de locations des gîtes d'étape et du studio de la Bussode au Syndicat Mixte des Monts Jura pour l'hébergement des saisonniers

Le maire informe l'assemblée que le Syndicat mixte des Monts-Jura (SMMJ) a besoin cette année encore de locaux pour héberger une partie des saisonniers pour l'hiver 2024/2025.

Ainsi, cette année, sont proposés au SMMJ le gîte d'étape provisoire et le studio autrefois occupé par le gardien de la Bussode.

Le tarif appliqué l'an dernier pour la location des deux locaux s'élevait à 1683 €/mois. En raison de la hausse générale des prix en 2024 qui impacte les charges de la commune, le conseil municipal propose de répercuter l'inflation sur le prix de la location des locaux. Ainsi, le nouveau tarif de location pour la saison 2024/2025 se portera à 1719 € mensuels.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte cette proposition de loyer ;
- Charge Madame le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9
 DELIBERATION N°01247.2024.11.079

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET